



Cet axe est le produit de la fusion de l'ancien axe 5 intitulé « Pouvoir central et pouvoirs périphériques » et de l'ancien axe 7 intitulé « Grande-Bretagne et Commonwealth ». Il a paru légitime de regrouper ces deux axes dont les thématiques tournent autour de la problématique de la relation de la périphérie au centre et vice-versa. Le nouvel axe 5 comprendra ainsi quatre ateliers : « Etudes européennes », « Extrême Orient », « Pays slaves », « Grande-Bretagne et Commonwealth ». La structure en ateliers doit permettre, comme dans les années précédentes, de concilier recherche appliquée à l'aire géographique de référence et recherche transversale et comparative entre les différentes aires pour faire apparaître ce que celles-ci peuvent avoir de commun en termes de relations centre/périphérie.

L'introduction dans le nouvel intitulé de l'axe des deux termes « subsidiarité » et « solidarité » doit conduire les différents ateliers à étudier comment le principe de subsidiarité qui fonde toute forme de fédéralisme attribue bien à chaque niveau de compétence le mieux placé le droit effectif de prendre des décisions et de vérifier si l'application de ce principe permet de faire l'économie de frictions ou pour le moins de les minimiser entre ces différents niveaux qui sont autant de niveaux de territoires (communes, régions, Etat national, Union européenne par exemple). Le principe de subsidiarité s'accompagne plus ou moins dans les régimes fédéraux de celui de solidarité entre les territoires : ces régimes connaissent en tout cas le principe d'unicité des conditions de vie pour l'ensemble d'un territoire, contraignant ainsi par la loi le territoire le plus riche à venir en aide au territoire moins favorisé. Le principe de solidarité engendre ainsi une pratique délibérée de péréquation des charges entre collectivités territoriales. Il s'agira dès lors de vérifier si le principe de solidarité est bien appliqué et s'il permet mieux qu'un régime centralisateur de prendre en compte les besoins des territoires.